



**A.E.J.R**

Association pour l'Education de la Jeunesse Reunionnaise

# PROJET ASSOCIATIF

## Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
HISTORIQUE DE L’A.E.J.R .....	4
FONDEMENTS DE L’ASSOCIATION.....	4
ÉVOLUTIONS RÉCENTES.....	5
IDENTITÉ ASSOCIATIVE .....	6
ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	7
GOUVERNANCE ASSOCIATIVE .....	7
AXES DU PROJET A.E.J.R .....	8
AXE 1 - AFFIRMATION DES VALEURS ASSOCIATIVES.....	9
AXE 2 - BIENTRAITANCE ASSOCIATIVE.....	10
AXE3- TRANSPARENCE ASSOCIATIVE.....	11
AXE 4 –PLACE DES FAMILLES DANS L’ACCOMPAGNEMENT & DYNAMIQUE AEJR.....	12
AXE 5 –COOPERATION ET MUTUALISATION .....	13
AXE 6 –VEILLE ET INNOVATION .....	14

## PRÉAMBULE

### ***Finalités et missions de l'A.E.J.R***

L'Association pour l'Éducation de la Jeunesse Réunionnaise se propose de promouvoir toute action favorisant l'insertion dans la vie d'adulte de jeunes en difficultés sociales :

- Dans le respect de la personne et de son appartenance,
- Par la recherche de réponses adaptées et évolutives aux situations des personnes les plus menacées dans leur développement.

Les missions de l'AEJR s'inscrivent dans le cadre des agréments des différents services (art 40-46 du Code des Familles et de l'action sociale, articles 375 et suivants du Code civil, loi du 2 janvier 2002 et loi du 5 mars 2007) et dans les orientations de la loi du 7 février 2022.

Les établissements de l'A.E.J.R (Arpège et Foyer 150) s'engagent à prendre en charge des jeunes qui suite à des «malmenages» dans leurs environnements présentent :

- Des comportements inadaptés aux exigences sociales,
- Des distorsions de développement,
- Des difficultés d'apprentissage,
- Des conduites «a» et/ou «anti» sociales.

L'A.E.J.R s'engage à faire vivre une communauté éducative où chacun de ses membres contribue à la mise en œuvre des projets d'établissement. Ils sont la déclinaison opérationnelle du projet associatif.

## HISTORIQUE DE L'A.E.J.R

### FONDEMENTS DE L'ASSOCIATION

Créée en 1967, l'A.E.J.R s'est développée sur les fondations historiques de l'œuvre des Frères des Ecoles Chrétiennes. L'association inscrit son éthique et sa philosophie d'intervention dans les préceptes de Jean Baptiste De Lassalle « *Venir en aide même aux plus démunis* ».

Dans un premier temps, les activités de l'association sont organisées sur un seul établissement : le **Foyer 150** « *accueil de jeunes garçons pour favoriser leur insertion professionnelle* ».

Sa dénomination fait référence au 150<sup>ème</sup> anniversaire de la venue des Frères des Ecoles Chrétiennes à La Réunion.

Frère Michel, Président de l'AEJR de pendant plus de trois décennies a conduit les évolutions nécessaires de l'association tout en veillant à la pérennité de ses valeurs humanistes.

Les présidences suivantes (Jacques Hoareau, Alain Gaudin, Pierre Heideger)

assurent la gouvernance de l'AEJR dans un contexte d'évolutions majeures de la société et des politiques publiques de protection de l'Enfance, de contraintes économique-financières.

## ÉVOLUTIONS RÉCENTES

<b>1967</b>	Création de l'AEJR Association Mono Etablissement le Foyer 150
<b>1978</b>	Création d'une Ecole au sein du Foyer 150
<b>1987</b>	Elargissement de l'accueil proposé au Foyer 150 avec la création du Semi-Internat qui deviendra Accueil de Jour
<b>2006</b>	Fusion absorption d'Arpège (créé en 1990 habilité en 1992 pour 180 mesures A.E.M.O – 40 mesures I.O.E), l'A.E.J.R élargit ses prestations dans le domaine de la protection de l'Enfance avec l'intégration de mesures en milieu ouvert,
<b>2008</b>	L'AEJR est habilitée pour 486 A.E.M.O et 92 I.O.E (deux extensions successives 2002 – 2007)
<b>2009</b>	Transition Direction Générale – François PORTAL
<b>2010</b>	Troisième extension A.E.J.R / Arpège habilitation du service AEMO pour 796 mesures accompagnée d'une évolution des effectifs et des locaux,
<b>2011</b>	Développement de la mixité sur l'Accueil de Jour au Foyer 150.
<b>2013</b>	Transformation du service Investigation et Orientation Educative en Service d'Investigation éducative (127 mesures)
<b>2016</b>	Nouveau projet établissement Foyer 150 validé par autorisation de fonctionnement : diversification des accueils et modes d'accompagnement
<b>2020-2022</b>	Extension de la capacité d'accueil en AEMO => Capacité portée à 877 mesures
<b>2023</b>	AEJR sélectionnée sur l'appel à projet « Stratégie nationale de Protection de l'Enfance et plan grande pauvreté » Accompagnement des jeunes 16-21 ans sortants de l'ASE. Mise en œuvre 2023

## IDENTITÉ ASSOCIATIVE

L'A.E.J.R œuvre depuis plus de 50 ans pour la protection de l'enfance pour prévenir les risques de marginalisation des jeunes et des familles. Elle a développé son savoir-faire auprès de l'enfance en danger et dans l'action sociale.

\* Elle est héritière de l'engagement des fondateurs qui ont -par leurs convictions et compétences- soutenu la création et l'animation d'établissements, en internat et en milieu ouvert. Elle œuvre dans un partenariat constant avec les pouvoirs publics, représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales.

L'association poursuit l'œuvre entreprise et exprime sa fidélité aux valeurs fondatrices. Elles font référence au projet Lassalien « Avec et pour les jeunes, Ensemble et par association, construire l'homme et assurer l'éducation dans le respect des convictions et des croyances de chacun ».

Le fait associatif et le cadre de la loi 1901 constituent des références institutionnelles

L'AEJR assure une mission d'intérêt général et de service public. Elle ne se limite pas à la seule prise en compte des orientations légales, mais se situe dans une volonté d'exprimer une capacité d'innovation et une liberté de conceptualisation.

L'A.E.J.R participe à la mise en œuvre des politiques sociales, par une contribution active aux études et schémas d'action sociale, ou dans tout lieu qui implique sa présence comme acteur engagé et détenteur de compétences et d'expertise. Elle exprime par là son intérêt pour le champ de la recherche-action.

Les orientations des politiques publiques, les évolutions de la société et du secteur social, les mutations internes de l'AEJR ont conduit à présenter un cadre de référence actualisé à travers ce nouveau projet associatif.

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'association est engagée dans une mission spécialisée d'action sociale, orientée vers l'éducation, la prévention et la protection des personnes ; avec une position d'acteur agissant dans la prévention généraliste et citoyenne.

- L'A.E.J.R s'inscrit dans une «dynamique associative» qui permet à chaque établissement de se situer dans un ensemble harmonisé et cohérent Elle est définie. par les valeurs associatives, les choix stratégiques et éducatifs. La logique associative prévaut. une ouverture vers l'extérieur pour assurer les missions de protection et d'accompagnement éducatif en continu.
- Les projets prospectifs et les actions créatives en adéquation avec les missions et les orientations stratégiques de l'A.E.J.R sont encouragés. Ils contribuent à la dynamique associative agissant pour une action éducative et sociale adaptée aux mutations et à des contextes en évolution.
- Le professionnalisme et la compétence constituent des objectifs qui participent à la qualité des projets et des prestations, à la reconnaissance des établissements et services. L'association soutient le développement des compétences professionnelles par la formation.

## GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

La gouvernance associative s'inscrit conformément aux statuts de l'AEJR et à la charte de fonctionnement du Conseil d'administration et des Commissions.

## AXES DU PROJET A.E.J.R

- ✚ ***Affirmation des valeurs A.E.J.R,***
- ✚ ***Bientraitance associative,***
- ✚ ***Transparence associative,***
- ✚ ***Place des familles dans l'accompagnement et la dynamique  
A.E.J.R,***
- ✚ ***Mutualisation et coopération,***
- ✚ ***Innovation et veille.***

## **AXE 1 - AFFIRMATION DES VALEURS ASSOCIATIVES**

L'A.E.J.R fait témoignage d'altruisme, de disponibilité en direction des personnes accompagnées. Elle demande à tous ceux qui œuvrent pour son action d'exprimer une relation d'empathie, de loyauté, d'équité et de respect.

L'association s'appuie sur le respect de la laïcité, des opinions, des convictions philosophiques et religieuses des personnes. Elle agit en référence aux lois de la République. Elle intègre la diversité des cultures et les différences.

**En référence au texte de loi sur la laïcité et la neutralité**

### **L'A.E.J.R :**

- **Veille** au bien-être physique, psychique/affectif, au développement cognitif à la socialisation de mineurs ou de jeunes majeurs accompagnés. Elle organise des conditions d'accueil et de vie soient pour que soit respecté la dignité de chacun au quotidien.
  - **Agit** pour accompagner chaque jeune dans son projet de vie. Elle prévient les passages à l'acte.
  - **Participe**, par son action, à la lutte contre les différentes formes de maltraitance
- S'inscrit** dans une démarche de prise en compte des personnes protégées.

## **AXE 1 - AFFIRMATION DES VALEURS ASSOCIATIVES**

L'A.E.J.R fait témoignage d'altruisme, de disponibilité en direction des personnes accompagnées. Elle demande à tous ceux qui œuvrent pour son action d'exprimer une relation d'empathie, de loyauté, d'équité et de respect.

L'association s'appuie sur le respect de la laïcité, des opinions, des convictions philosophiques et religieuses des personnes. Elle agit en référence aux lois de la République. Elle intègre la diversité des cultures et les différences.

**En référence au texte de loi sur la laïcité et la neutralité**

### **L'A.E.J.R :**

- **Veille** au bien-être physique, psychique/affectif, au développement cognitif à la socialisation de mineurs ou de jeunes majeurs accompagnés. Elle organise des conditions d'accueil et de vie soient pour que soit respecté la dignité de chacun au quotidien.
  - **Agit** pour accompagner chaque jeune dans son projet de vie. Elle prévient les passages à l'acte.
  - **Participe**, par son action, à la lutte contre les différentes formes de maltraitance
- S'inscrit** dans une démarche de prise en compte des personnes protégées.

## AXE 2 - BIENTRAITANCE ASSOCIATIVE

L'A.E.J.R inscrit l'action éducative propre à chaque établissement en référence aux dispositions légales/réglementaires et au guide de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé

### **L'association s'engage à garantir :**

- La dignité des jeunes et de leur famille dans le cadre des mesures qui lui sont confiées,
- L'intégrité physique et psychologique des jeunes. En cas d'atteinte à ces intégrités, l'association veille à faire appliquer les dispositions légales et les protocoles relatifs aux situations préoccupantes.

### **L'association veille à appliquer :**

#### ▪ *Vis-à-vis des jeunes et leurs familles :*

les règles de conformité des espaces d'accueil et de vie pour assurer la sécurité des personnes. Elle porte une attention particulière à rendre ses locaux attrayants pour améliorer la qualité de vie des enfants

#### ▪ *Vis-à-vis des salariés :*

les dispositions légales et réglementaires, les principes éthiques visant à protéger tout salarié de l'AEJR de pratiques discriminatoires  
le dialogue social, par l'intermédiaire des Instances Représentatives du Personnel Comité Economique et Social, Représentants de proximité, délégués syndicaux) par des temps collectifs d'information avec les équipes (journée d'accueil et d'intégration) et par des temps individuel avec chaque collaborateur

l'amélioration continue des conditions de travail

les outils de gestion des ressources humaines pour anticiper et accompagner les évolutions des emplois et des compétences au regard des orientations de politiques publiques, des changements générationnels.

## AXE3- TRANSPARENCE ASSOCIATIVE

La gestion des établissements agréés par l'Etat et le Département impose à l'association une optimisation des moyens et de l'organisation interne, une efficience des réponses aux besoins en adéquation avec les moyens financiers.

Par l'énoncé de ses valeurs, engagements et orientations, le projet associatif renforce la visibilité des orientations stratégiques et du positionnement de l'AEJR.

### 📌 Visibilité de l'action associative

- les orientations et le positionnement de l'AEJR font l'objet d'une communication interne et externe après validation et autorisation formalisée des autorités de contrôle et de tarification
- le conseil d'administration valide périodiquement les orientations stratégiques.

### 📌 Lisibilité du fonctionnement associatif

Le bureau du Conseil et la Direction Générale ont mis en œuvre des modalités de politique et de gestion associative contribuant à l'objectif de lisibilité :

- au niveau du Conseil d'Administration, la mise en place de trois commissions « Vie associative », Vie Educative et d'une « Achats/finances » vise pour assurer une cohérence entre les différents niveaux décisionnels et pour sécuriser la pérennité associative.
- au niveau de la direction générale, la formalisation de protocoles et d'outils visant à l'amélioration et la traçabilité des accompagnements proposés au sein des établissements & services La formalisation de procédures internes de gestion financière, de gestion RH, de gestion administrative visant à fiabiliser les process et à garantir une harmonisation des modes de fonctionnement interne.

Ces engagements de traçabilité dans la communication et les modes de gestion ont pour objectif :

- d'inscrire l'association dans une recherche d'amélioration continue et de partenariats
- d'afficher les axes d'intervention de l'association en adéquation avec les besoins et les orientations des politiques publiques de protection de l'enfance
- d'impulser une dynamique d'actualisation régulière des projets d'établissement
- d'optimiser l'utilisation des financements publics (revue des contrats, mise en concurrence...)

## **AXE 4 –PLACE DES FAMILLES DANS L'ACCOMPAGNEMENT & DYNAMIQUE AEJR**

Tout en veillant à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'information, à la coopération/contractualisation des familles, à leur participation à la vie de l'établissement, l'AEJR s'implique dans le développement d'actions participatives des familles.

L'AEJR définit deux orientations prioritaires :

### **📌 Mobilisation et implication des familles**

- Associer plus étroitement les familles à la vie des établissements (Via le Conseil de la Vie sociale) ou d'autres modalités (journées portes ouvertes, échanges avec les familles)
- Favoriser des espaces collectifs d'expression et de convivialité avec les parents associant professionnels des établissements AEJR, partenaires, pour apporter des témoignages, des éclairages, des temps de partage et de questionnement sur le rôle de parents
- Impliquer les parents pour participer à l'animation d'ateliers, des temps collectifs de partage « valoriser les parents par rapport à leur(s) enfant(s) ».

### **📌 Evaluation des accompagnements AEJR et suivi**

- Recueillir l'avis des familles et des jeunes sur l'accompagnement proposé par l'AEJR
- Elaborer des modalités d'observatoire pour connaître le devenir des jeunes après l'accompagnement AEJR (appui de l'amicale des aînés de l'AEJR)

## AXE 5 –COOPERATION ET MUTUALISATION

L'AEJR s'inscrit dans un réseau partenarial pour défendre et promouvoir les finalités de son action dans le champ de la protection de l'Enfance.

### **S'inscrire dans une force de proposition collective**

- Au niveau national et régional, avec les fédérations et les associations nationales défendant les intérêts et les évolutions dans le champ de la protection de l'enfance
- Contribuer aux orientations des politiques de protection de l'Enfance au niveau national et local (schéma départemental d'orientation médico-social) ;

Les établissements développent des stratégies de coopération et de mutualisation pour favoriser la cohérence des parcours d'accompagnement éducatif à travers les différents dispositifs proposés par les partenaires.

### **Développer les stratégies inter-associatives au niveau du territoire**

- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnements éducatifs proposés par les établissements de l'AEJR et connaître ceux des partenaires sur le territoire,
- Elaborer des plans d'action collectifs pour l'optimisation des accompagnements individuels et collectifs, pour l'optimisation des moyens (économie d'échelle/rationalisation des coûts)

## AXE 6 –VEILLE ET INNOVATION

L'AEJR encourage le dynamisme pour accompagner les évolutions et participer aux innovations dans le champ de leurs missions et compétences.

Le dispositif de veille vise à maintenir un niveau d'informations, de connaissances permettant aux professionnels de l'Association de s'inscrire dans l'actualité et l'anticipation des modes d'intervention ou d'accompagnement. Il s'appuie sur les publications dans les différents champs interférant dans le domaine de protection de l'enfance (politiques publiques, juridique, socio-éducatif, psychologique, ...)

A cette fin, l'AEJR se mobilise pour :

### **Développer une dynamique de veille stratégique**

- Développer un dispositif de veille interne pour adapter les réponses aux besoins des populations et des territoires (restitution des caractéristiques des populations accueillies)
- Animer l'évaluation et le développement de la démarche qualité  
L'association entend être en réactivité aux évolutions des besoins des jeunes dans des environnements en évolution constante.  
Par qualité, l'association entend une exigence de prise en charge qui privilégie le regard des usagers et une mobilisation des salariés à réfléchir sur leurs motivations et pratiques professionnelles,
- Participer aux colloques ou séminaires débattant des enjeux/orientations de la protection de l'enfance, des dynamiques institutionnelles et professionnelles.

### **Promouvoir des programmes ou actions innovantes**

- L'association encourage les établissements et services à ne pas se limiter à la seule conformité à la loi ou à son application mécanique, mais à faire preuve de dynamisme pour accompagner des évolutions et participer aux innovations dans le champ de leur mission et de leurs compétences

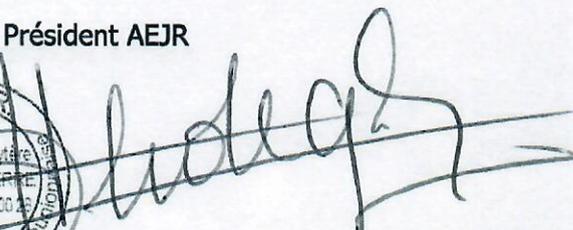
## PERSPECTIVES

Le projet associatif AEJR constitue un socle pour l'essor de la vie associative et une référence éthique pour tous les acteurs internes.

Il accompagne les évolutions, prépare le travail à conduire dans le cadre de la démarche Qualité.

Les projets d'établissement s'inscrivent en référence à l'éthique et aux orientations de l'A.E.J.R.

Le Président AEJR


Pierre HEIDEGER

Projet associatif approuvé en séance du Conseil d'administration du 15 avril 2023 à l'unanimité des membres présents et représentés.

# ANNEXES

# **INSTANCES**

## ***La commission «Vie associative»***

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance A.E.J.R, la Commission Vie Associative a joué un rôle pilote dans la définition du nouveau projet associatif.

### **Finalités :**

- Contribuer à la définition des orientations de l'A.E.J.R,
- Formuler des propositions pour soutenir la dynamique associative,
- Amender, valider les projets proposés par la Direction Générale et les établissements.

### **Composition :**

- Administrateurs : Président, Vice-Président, Secrétaire
- Membres de l'Association,
- Directeur Général.

### **Fonctionnement :**

- Sous forme de groupe de travail thématique sur proposition des membres ou sur demande du Directeur Général.

# **ÉCRITURE DU PROJET ASSOCIATIF**

## **ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE**

- **Groupe de travail (02/09/2011) :**
  - Présentation des finalités et de la trame rédactionnelle d'un projet associatif,
  - Analyse de la documentation existante,
  - Réflexion partagée sur les finalités du projet associatif, les engagements et les modalités pour le faire vivre,
  - Recensement des orientations données par le Conseil d'Administration,
  - Recueil des propositions, orientations.
  
- **Groupe de travail (30/09/2011) :**
  - Animation du groupe de travail par le Cabinet Efficio,
  - Apports d'observations et de compléments sur la première version du projet associatif.
  
- **Amendements et validation**
  - Groupe de travail 1<sup>er</sup> trimestre 2012 pour amendements et compléments sur les versions intermédiaires du projet associatif,
  - Présentation en séance du Conseil d'Administration du 19 janvier 2013 pour amendements
  - Validation en séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2013
  
- **Actualisation du projet associatif 2023**
  - Définition de la méthodologie de travail en réunion de bureau du 21 janvier 2023
  - Consolidation des amendements et propositions de la Commission Vie Associative du 24 février 2023
  - Validation en séance du Conseil d'Administration du 15 avril 2023